

No 130 Assemblée communale ordinaire du 19 janvier 2021

20h00 Halle polyvalente

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter la liste des ayants droit aux gaubes pour 2021.
3. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales (inchangées) et le budget 2021.
4. Informations sur le projet de la zone 30km/h.
5. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura no 47 du 24 décembre 2020. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages. Elle est présidée par Denis Broquet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Deux habitants sont désignés scrutateurs.

26 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.

Le président demande s'il y a des remarques ou des contestations concernant le procès-verbal de la dernière Assemblée communale. Il n'y a pas de remarque. Le président remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté tacitement.

Tractandum 2

Discuter et voter la liste des ayants droit aux gaubes pour 2021.

Lucie Julien, conseillère communale, donne lecture de la liste des 43 ayants droit aux gaubes pour 2021.

La parole n'est pas demandée.

La liste des ayants droit aux gaubes est acceptée à l'unanimité.

Tractandum 3

Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales (inchangées) et le budget 2021.

La Caissière, Elisabeth Braun, informe l'Assemblée de la récapitulation du budget de fonctionnement de la Commune qui présente un excédent de charges de Fr. 29'003.- et du budget de fonctionnement de la Bourgeoisie qui présente aussi un excédent de charges de Fr. 8'735.-. Elle donne le détail des investissements prévus qui se montent à Fr. 145'000.-, dont Fr. 15'000.- pour le manuel de qualité de l'eau, Fr. 80'000.- pour le PAL (Plan d'aménagement local) et Fr. 50'000.- pour le PGEE.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen demande si les taxes sont bien inchangées. La caissière lui confirme que oui. Il a entendu qu'il avait été sous-entendu à Delémont que le prix de l'eau propre allait augmenter. Il y avait aussi une discussion concernant les eaux de surfaces. Le Service de l'environnement a mentionné que toutes les communes devront avoir un règlement pour l'eau de surface. Il demande ce qu'il en est. Nicole Monnin Musca, conseillère communale répond que pour 2021, la taxe de l'eau propre ne va pas changer. En effet, nous venons de voter un crédit pour le manuel de qualité de l'eau. Une étude globale est en cours concernant les communes du Haut-Plateau (nitrates, maintien suffisant de la quantité d'eau). Dès que les frais seront connus, un nouveau prix de l'eau pourra être défini. L'employé communal relève que les communes auront une ou deux années pour tarifier les eaux usées et les eaux propres. Il y aura différentes manières de taxer mais les eaux de surfaces pourraient être incluses dans cette taxe.

Un habitant note qu'il est étonné que les gaubes soient octroyés alors que le budget bourgeois est déficitaire car, en principe, ces montants ne sont octroyés que si les comptes sont positifs. Nicole Monnin Musca répond que le compte bourgeois dépend du compte forestier et cette année, le garde forestier a prévu un budget déficitaire au niveau des forêts. La question se posera le moment venu, du fait que la vente de bois ne se fait plus aussi bien que les années précédentes.

Une personne relève qu'au chiffre 9 - finances-impôts, il est prévu Fr. 1'181'599.-. Elle demande si ce chiffre est sérieux. La Caissière répond que ce chiffre est donné par le Service des contributions. Elle ne cache pas que nous ne savons pas quelles seront les répercussions sur ce chiffre après cette mauvaise année.

Un citoyen aimerait connaître le montant du compte d'exploitation forestière. La caissière répond qu'il y a un déficit de Fr. 26'790.-. Le citoyen relève que c'est beaucoup trop.

Après vote à main levée, la quotité d'impôts, les taxes communales et le budget 2021 sont acceptés par 26 voix, donc à l'unanimité.

Tractandum 4

Informations sur le projet de la zone 30km/h.

Louis Leuenberger, conseiller communal, présente le projet de la zone 30 km/h qui est basé sur deux variantes qui ont été envoyées au Canton. La Commune n'a pas encore reçu de réponse.

- pour la 1^{ère} variante, le projet commencerait à la fontaine au milieu du village et irait jusqu'à la fin du village, direction Pleigne en incluant le chemin de la Louvière,
- pour la 2^{ème} variante, le projet commencerait à la fontaine au milieu du village et il finirait aux environs de la route du Câr 35.

Un citoyen demande si c'est le conseil communal qui a avancé ce dossier ou si c'est la population qui l'a demandé car il n'a jamais entendu qu'il y avait une demande des citoyens. Louis Leuenberger répond qu'il y a eu des demandes de citoyens. Un autre citoyen relève qu'il y a au moins 15 ans, près du gendarme couché direction Pleigne, c'était 40 km et que lui-même avait fait, il y a quelques temps, une proposition pour ralentir la circulation.

Une personne demande si le chemin de l'école serait inclus dans ce projet. Louis Leuenberger répond que non. Une autre personne trouve qu'il faudrait le faire. Un citoyen trouve qu'elle a raison. Un autre habitant note qu'il était intervenu car il trouvait dangereux le carrefour de la maison de commune d'où part le chemin de l'école. Il n'avait pas proposé une zone 30km/h mais il trouve que c'est une bonne idée.

Un citoyen aimerait savoir pourquoi le conseil communal veut faire voter une information. Denis Broquet, président des assemblées, relève que le but du Conseil communal était de savoir quel projet conviendrait le mieux aux citoyens en leur demandant leur avis. Ainsi il peut savoir sur quel projet il doit travailler.

Un habitant demande si cette zone 30km/h est déjà chiffrée. Louis Leuenberger répond que non.

Denis Broquet, président des Assemblées, demande qui est pour le projet de la solution courte qui va jusqu'à la route du Câr 35 en incluant la route de l'Ecole. Douze personnes sont favorables. Ensuite, il demande qui est pour le long projet qui va jusqu'à la sortie du village, direction Pleigne, en incluant la zone du chemin de l'Ecole ; huit personnes sont favorables et deux personnes sont contre les deux projets.

Une habitante trouve que c'est incohérent de faire un projet court alors que des maisons vont être construites aux abords du chemin qui concerne le projet long qui va jusqu'à la sortie du village.

Un citoyen se demande ce qui peut coûter cher dans une zone 30km/h. L'employé communal note qu'il représente la Commune au niveau du BPA et qu'il sait qu'il y aura des priorités de droites obligatoires, des ralentisseurs de vitesse devront être installés, etc. Par la suite la vitesse sera mesurée sur le tronçon et si les voitures vont trop vite, des obstacles devront être rajoutés.

Tractandum 5

Divers et imprévus.

Philippe Kunz, Maire, souhaite une bonne année 2021 à tous. Concernant la COVID, il demande que les villageois continuent à persévérer et à bien se comporter. La Commune reste à disposition en cas de besoin.

Un citoyen note qu'il passe souvent au chemin des Prés avec ses petits-enfants et qu'un lampadaire est éteint. Il en a fait la réflexion au Maire, celui-ci lui a répondu qu'il allait faire changer l'ampoule et un peu plus tard il lui a dit qu'il n'allait pas la changer car il y avait eu une demande pour laisser le lampadaire éteint. Le citoyen demande qui a donné l'autorisation pour que ce lampadaire ne soit pas remis en état. Philippe Kunz répond qu'une demande a été faite au Conseil communal pour voir si on pouvait l'éteindre et que le Conseil communal a accepté. Le citoyen aimerait savoir qui a demandé. Philippe Kunz répond qu'il ne va pas répondre car il doit respecter la protection des données. Le citoyen relève qu'il y a une place d'évitement le long du chemin des Prés et que c'est le seul endroit où il est possible de croiser mais que la place n'est pas déblayée en hiver. L'employé communal note qu'il ne peut pas dégager cette place car elle ne fait que 5 m. de long et que c'est trop court. Il ne l'a d'ailleurs jamais déneigée.

Un habitant trouve qu'on pourrait nous donner la raison pour laquelle il a été demandé d'éteindre cette lampe. Philippe Kunz répond que certaines personnes sont sensibles à la luminosité, il note aussi qu'en plus, pour la faune, il est bien que ce ne soit pas trop éclairé car la lumière effraye certains animaux. Le président des assemblées se rappelle qu'à une assemblée une personne avait proposé d'éteindre les lampes la nuit ou une partie de la nuit. Cécile Nivarlet-Beaudegnies, conseillère communale, répond qu'effectivement le Conseil communal en avait parlé et que l'employé communal avait étudié quelques solutions. L'employé communal relève que pour tout éteindre, ce n'est pas compliqué et le coût n'est pas très élevé. Par contre, pour installer des détecteurs, les frais sont très conséquents. Philippe Kunz note qu'il y a eu une demande pour éteindre un lampadaire au chemin des Prés et une autre dans le haut du village. Le citoyen qui avait posé la question concernant le lampadaire éteint au chemin des Prés relève qu'il suffit de demander qu'on éteigne un lampadaire et la Commune le fait alors que lui demande depuis longtemps que la haie de sa voisine soit coupée et que ce n'est toujours pas fait.

Un habitant pense que le Conseil communal est déjà intervenu auprès du Canton suite à sa demande concernant la mise en place d'un panneau annonçant le contour de la STEP car plusieurs voitures sont sorties de la route à cet endroit. Louis Leuenberger répond qu'il s'est renseigné au Canton qui a refusé car pour lui ce n'est pas un contour dangereux car il n'y a pas eu d'accident.

Une personne aimerait savoir qui paie les frais pour la mise en place des 40 chênes du 40^{ème} anniversaire du Canton. Louis Leuenberger répond qu'il n'y a pas de frais pour la Commune car le Canton a donné Fr. 350.- par arbre.

Un citoyen demande qui a eu la bonne idée de planter ces arbres sur un champ, le long du chemin des Bâlois. La décision a été prise par la Commission bourgeoise et par le Conseil communal.

Un habitant demande pourquoi des arbres ont été plantés sous la ligne à haute tension. Louis Leuenberger répond qu'il a regardé les plans avec le garde forestier et que celui-ci les a approuvés. L'habitant relève que lui-même a dû couper des arbres qui étaient sous ces lignes et que ce n'est pas très logique d'en planter pour devoir les tailler par la suite.

Une personne demande que la Commune choisisse des jours d'ouverture du restaurant pour faire les assemblées. Pour cette fois cela n'a pas d'importance vu que le restaurant est fermé en raison de la COVID. Le Conseil en prend note.

Un citoyen relève qu'il avait été discuté que les façades du bâtiment communal n'étaient plus très belles. Il aimerait savoir s'il est prévu de les rafraîchir. Nicole Monnin Musca répond que la question se pose mais vu la période COVID difficile que nous traversons, nous ne savons pas trop où nous allons au niveau financier. Des projets plus importants vont passer avant.

Un habitant note qu'il a vu sur le plan du site Swisstopo que la cabane forestière est en fait le chalet qui est en-dessous. Il relève qu'il faudrait avertir Swisstopo. Philippe Kunz répond que la Commune va demander la correction. Le même habitant note encore qu'il a regardé les plans de zone de Movelier et que les 3 pommiers qui étaient dans le verger

du chemin des Vies ont été coupés et sont protégés. Il relève qu'il faudrait demander aux propriétaires de les replanter. Philippe Kunz note que la Commune va vérifier et demander de faire le nécessaire.

Une citoyenne aimerait savoir où en est la pose du miroir au fond du chemin de l'Etang. Louis Leuenberger répond que les miroirs sont commandés et que la commune attend encore la réponse du Canton. La citoyenne fait remarquer qu'au fond du chemin des Prés, deux lampadaires sont éteints dont un est au fond du chemin. Comme le monsieur qui habite en bas met des pierres au milieu de la route, c'est très dangereux. Philippe Kunz note que ce monsieur est malade et qu'à chaque pleine lune il fait des choses comme ça.

Il n'y a plus de question. Le président lève l'assemblée et souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'Assemblée est levée à 21h00.

Au nom de l'Assemblée communale :
Le Président : La Secrétaire :